

FORMATION DE CONSEIL EN MODES AMIABLES DE REGLEMENTS DE CONFLITS

LE CONCEPT

La médiation connaît un succès croissant et est de plus en plus souvent proposée et mise en œuvre comme mode approprié de résolution de conflit.

Il s'agit d'un processus structuré mené par un tiers neutre formé au sein duquel les conseils des parties ont un rôle à jouer : leur participation efficace contribue grandement à l'issue positive de la médiation.

Ce rôle est essentiel à chaque phase de la médiation :

- pour proposer tant au client qu'à l'autre partie une médiation, s'il estime ce mode de résolution adapté au cas d'espèce.
- pour le choix du médiateur
- lors de l'étape préliminaire (première rencontre d'information avec le médiateur)
- pour la préparation de la médiation
- pendant le déroulement du processus
- pour les préparations entre les séances et la récolte d'information demandée par le médiateur
- lors de la phase de négociation proprement dite
- et éventuellement lors de la rédaction de l'entente et du suivi.

Ce rôle ne s'improvise pas. Nous proposons donc une formation développée s'appuyant sur notre expérience en la matière à l'usage des avocats, des juristes, des conseillers techniques, des magistrats, et de tout autre personne susceptible de soutenir un client dans un processus de médiation.

Des médiateurs, des prescripteurs, des avocats conseils et autres intervenants en médiation viendront témoigner de leur expérience.

PROGRAMME

- Principes fondateurs de la médiation
- La médiation parmi les autres modes de résolution
- Processus de médiation : vue d'ensemble
- La loi du 21 février 2005
- Les outils de négociation raisonnée :
 - La structure
 - Séparer les personnes du problème –Notions, applications
 - Rechercher les intérêts derrière les positions
 - Générer des options avant de décider
 - Décider sur base de critères objectifs
 - L'état d'esprit indispensable
 - La communication
 - Structurer l'information
- Premiers entretiens avec le client, analyse de sa demande, entretiens avec le conseil de l'autre partie : comment amener le client/l'autre partie en médiation – Structurer les entretiens
- Choix du médiateur et premier contact



- Rencontre préliminaire avec le médiateur
- Préparation de la médiation
 - Explications Générales/ Information
 - Collecte d'informations/ données de travail
 - Autoévaluation
 - Evaluation de l'autre
 - Contexte
 - Travail d'équipe conseil/client : relation, manière et rôle
 - Evaluation de l'opportunité de la présence du conseil en séance
- Attitude pendant le processus:
 - Les exposés introductifs par les conseils
 - Plénière
 - Caucus/ aparté
 - Entre les séances
- Recherche de solutions créatives
 - Options : notion et méthodes
 - La phase de négociation : les paquets d'offres
- Rédaction de l'entente
- Suivi

MODALITÉS

Deux journées de formation (16h) sous forme soit de deux journées complètes soit de quatre demi-jours, non consécutifs.

A qui s'adresse la formation ? Le programme de deux jours est conçu pour des personnes soucieuses d'avoir une meilleure connaissance de la médiation et/ou appelées à soutenir leurs clients lors d'une médiation ou à toute personne susceptible de recommander la médiation. Elle s'adresse aussi aux médiateurs qui n'ont pas reçu de formation en tant que conseil en médiation et/ou en négociation raisonnée. Cette formation s'articule autour de nombreux exercices et **jeux de rôle**. Nombre de participants : 12 personnes minimum - 16 maximum.

Formateurs : Florence Vandeputte, Evelyne Meissirel, Coralie Smets-Gary et Martine Becker

Invités/Témoins : Patrick Van Leynseele, Avi Schneebalg, Marie-Anne Bastin, Marc Wagemans

Lieu : PMR Europe, Rue Dodonée 113, 1180 Bruxelles (rez-de-chaussée), tél. 02 344 53 70

Dates : Lundi 11 octobre et Lundi 25 octobre 2010

Prix : 350 euros par personne comprenant le matériel et les pauses café. Les lunches de midi ne sont pas inclus.

Inscriptions : date limite d'inscription : le 1^{er} octobre 2010, au moyen du formulaire ci-annexé

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} OCTOBRE 2010)

A renvoyer à TRIALOGUES
c/o KOAN (Florence van de Putte)
1180 Bruxelles
Tel. : 02/566 90 00
Fax : 02/566 90 10
e-mail : f.vandeputte@avocat.be

NOM:	Prénom:
Rue:	Numéro:
Code postal:	Localité:
Profession:	Firme:
Tél:	Fax:
Email:	GSM:
<u>Coordonnées de facturation:</u>	
 <u>TVA n°:</u>	

Je m'inscris à la formation de « Conseil en médiation », les 11 et 25 octobre 2010 aux conditions d'inscription reprises ci-après

Je verse la somme de 350 euros en faveur du compte n° 630-0295056-41 ouvert au nom du TRIALOGUES, avec la mention NOM Prénom + Conseils Mai 2010

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date :

Signature

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint qui doit être adressé aux coordonnées indiquées.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte indiqué ci-avant, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.